PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services aux particuliers au 01/04/2026

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE

la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offres groupées de services (forfait) et hors promotions ou tarifs spécifiques à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)[1] **Cyberplus Essentiel et Cyberplus Medium**	**Gratuit**[2]
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par (mises en place par Cyberplus) : – notification push mobile – e-mail	 **Gratuit**[2] **Gratuit**[2]
Tenue de compte	2,50€ par mois Soit pour information 30,00€/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : **Carte CB Visa Classic** – à débit différé : **Carte CB Visa Classic** – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : **Carte CB Visa Classic**	 46,35€/an 46,35€/an 46,35€/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,20€ par retrait (à partir du 3e retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Sécuriplus**[3]	28,30€/an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : – en agence – par Internet	 5,40€/virement **Gratuit**
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	 **Gratuit** **Gratuit**
Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond de 80€/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.
Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) Hors coût fournisseur d'accès Internet.
(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 3

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 6
- 6 Ouverture, transformation, clôture
- 6 Relevés de compte
- 6 Tenue de compte
- 6 Services en agence
- 7 Prestations de Base
- 8 Services Bancaires de Base

BANQUE À DISTANCE 9
- 9 Par Internet
- 10 Par téléphone
- 10 Offres retirées de la commercialisation

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT 11
- 11 Cartes
- 13 Virements
- 14 Prélèvements / SEPA / TIPSEPA
- 14 Chèques
- 15 Offres retirées de la commercialisation

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 16
- 16 Pack Famille
- 17 Forfait Cristal
- 18 Forfait Cristal Duo
- 19 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
- 20 Offres retirées de la commercialisation

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 22
- 22 Commission d'intervention
- 22 Opérations particulières
- 22 Incidents de paiement
- 23 Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 24
- 24 Découverts et autorisations de découvert
- 25 Crédits à la consommation
- 25 Crédits immobiliers
- 26 Garanties et Prestations diverses
- 26 Assurance

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS 27
- 27 Épargne bancaire
- 28 Placements financiers
- 28 Autres services
- 30 Gestion sous mandat
- 30 Parts sociales

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 31
- 31 Vous assurer ainsi que vos proches
- 31 Assurer vos biens
- 32 Vous protéger au quotidien
- 32 Assurer vos moyens de paiement
- 32 Offres retirées de la commercialisation

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 33
- 33 Change manuel
- 33 Opérations par carte bancaire
- 33 Virements non SEPA
- 34 Autres services
- 34 Opérations de change

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 35
- 35 Frais de succession
- 35 Autres services

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 36
- 36 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment
- 36 Nos partenaires et mentions légales
- 37 Références Européennes

RÉSOUDRE UN LITIGE 37
- 37 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié
- 38 Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

Ce document, disponible sur notre site Internet[1] :

www.bpmed.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/04/2026.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.

Il n'est pas limitatif.

(1) Toutes actualisations réglementaires et autres (postérieures à l'impression ou la diffusion annuelle de cette brochure) sont disponibles sur le site internet www.bpmed.fr

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt	**Gratuit**
• Désolidarisation de compte joint	21,80€
• Service d'aide à la mobilité bancaire (offre Facili'Pop)	**Gratuit**
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois (dans le cadre de la mobilité bancaire)	**Gratuit**
• Virement de clôture de compte (dans le cadre de la mobilité bancaire)	**Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Journalière	15,25€ par mois	**Gratuit**
Hebdomadaire	5,45€ par mois	**Gratuit**
Décadaire	4,20€ par mois	**Gratuit**
Quinzaine	2,65€ par mois	**Gratuit**

• Relevé en braille	**Gratuit**
• Relevé annuel de frais	**Gratuit**

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt	2,50€/mois*
• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	30€/an dans la limite du solde créditeur du compte (1)

DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier
Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies : 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes-titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne règlementés. 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	**Gratuit**
• Retrait d'espèces en euros au sein de votre agence de gestion	**Gratuit**
• Retrait avec une carte à usage unique (retrait hors de votre agence de gestion)	4,00€

* Gratuit pour les moins de 25 ans.
(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	19,55€
• Service Sm@rt Retrait(1) : retrait d'espèces sans carte bancaire (maximum 3 retraits de 150€ par mois calendaire)	**Gratuit** (2)

RECHERCHE DE DOCUMENTS

• Simple (moins d'un an)	14,10€
• Complexe (plus d'un an)	Devis
• Frais de demande d'information sur opération de paiement	14,10€
• Attestations diverses	21,60€

AUTRES SERVICES

• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	32,70€ par trimestre
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)	**Gratuit**
• Duplicata de relevé de compte au guichet	à partir de 16,35€
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	**Gratuit**
• Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)	
– Frais de location de coffre-fort (selon contenance et assurance)	à partir de 75,35€/an
– Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Frais réels par ouverture

LES PRESTATIONS DE BASE(2)

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

– L'ouverture et la clôture du compte,	**Gratuit**
– Un changement d'adresse par an,	**Gratuit**
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,	**Gratuit**
– La domiciliation de virements bancaires,	**Gratuit**
– La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	Tarifs standards (3)
– La tenue du compte,	Tarifs standards (3)
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarifs standards (3)
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarifs standards (3)
– L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc…),	Tarifs standards (3)
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,	Tarifs standards (3)
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.	Tarifs standards (3)

(1) Disponible sur l'application mobile Banque Populaire.
(2) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉFINITION : Droit au compte.

• Commission d'intervention (pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base)	4€ par opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20€)

SERVICES BANCAIRES DE BASE[1]

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte : prévu à l'article L.312-1 du même code)	**Gratuit**

– L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
– Un changement d'adresse par an,
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
– La domiciliation de virements bancaires,
– La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
– L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
– Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
– La réalisation des opérations de caisse.

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)**	
– **Cyberplus Essentiel** [1][2]	**Gratuit**
Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet.	
– **Cyberplus Medium** [1][2]	**Gratuit**
Abonnement permettant en sus de créer des bénéficiaires et de réaliser des virements vers un tiers en France et à l'étranger, ainsi que des virements permanents.	
– **Cyberplus Premium** [1][2]	3,00€/mois
Abonnement permettant en sus d'accéder à l'information boursière et financière et de gérer en direct votre portefeuille-titres avec la passation d'ordres.	
– **Cyberplus Jeune** [1][3]	**Gratuit**
• Carte Cyberplus	
– 1ère carte	**Gratuit**
– carte supplémentaire ou renouvellement	16,35€/an
• Mise à disposition d'un **PassCyberplus** pour la sécurisation des opérations en ligne	
– 1er lecteur	**Gratuit**
– lecteur supplémentaire ou renouvellement	10,90€/an
– En cas de renouvellement (associé à la carte bancaire du client, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)	**Gratuit**
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par (mises en place par Cyberplus) :	
– notification push mobile	**Gratuit** [1]
– e-mail	**Gratuit** [1]
• E-documents Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers au format électronique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.	**Gratuit**
• Coffre-fort numérique (5 Go) Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.	2,00€/mois
• Agrégation de comptes Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouverts auprès d'une ou plusieurs autres banques, disponible sur l'espace de banque à distance du client.	**Gratuit** [1]
• SECUR'PASS Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.	**Gratuit** [1]

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.
(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(3) Disponible uniquement sur l'application mobile Banque Populaire.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR TÉLÉPHONE

- Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)[1]

Tonalité Plus
Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7) composez le

08 01 01 00 39 Service gratuit + prix appel

OFFRES RETIREES DE LA COMMERCIALISATION

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Moviplus (abonnement mensuel, 3 choix possibles)	
– Moviplus quotidien	4,20€
– Moviplus bi-hebdomadaire	3,55€
– Moviplus hebdomadaire	1,70€

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte l'encours de la carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.

(1) Le service souligné correspond à celui proposé dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings…).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique réservée aux clients financièrement fragiles) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de retrait

• Carte Point Argent	16,10€/an

Cartes de paiement

Une réduction de 50% est accordée sur la cotisation de la 2ème carte si elle est de la même famille[1] que la première ET que sa cotisation est prélevée sur le même compte que la première carte.

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	CB VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit immédiat			134,50€	46,35€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit différé	331,00€	215,15€	134,50€	46,35€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				46,35€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat				46,35€

(1) Les cartes Visa Electron, CB Visa Classic à autorisation systématique, CB Visa Classic à autorisation quasi systématique et CB Visa Classic appartiennent à la même famille, les cartes Visa Premier, Platinum et Infinite appartiennent à une autre même famille.

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[1]

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACELIA	VISA PREMIER FACELIA	CB VISA CLASSIC FACELIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat		134,50€	46,35€
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	215,15€	134,50€	46,35€

PAIEMENTS PAR CARTE

• Paiement par carte bancaire en euros en France et dans l'EEE[2] [3]	**Gratuit**

PAIEMENT PAR PORTE-MONNAIE SANS CONTACT

• Money Walkie[8] (porte-monnaie sans contact, alternative à la carte bancaire pour les enfants)	Nous consulter

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Réseau Banque Populaire et Point Argent	**Gratuit**

• Frais de retrait d'espèces (cas des retraits en euros dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES	VISA PREMIER, INFINITE OU PLATINUM	CB VISA CLASSIC, MASTERCARD
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	**Gratuit**	**Gratuit**
À partir du 3e retrait dans le mois	**Gratuit**	1,20 €/retrait

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

	EN AGENCE	VIA APPLICATION MOBILE
Réédition du code confidentiel de la carte	12,45€	**Non disponible**
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement) [4]	10,90€	**Gratuit** max. 3 /an [5]
Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)	10,90€	**Non Disponible** [6]

• Refabrication de la carte avant échéance	
– en mode normal	8,65€
– en mode urgent	47,95€
• Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	67,65€
• Affichage du code confidentiel de la carte (uniquement via application mobile et en possession de SÉCUR'PASS)	**Gratuit**
• Activation/Désactivation des paiements à distance [5]	**Gratuit**
• Verrouillage temporaire de la carte[5]	**Gratuit**
• Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger [5]	**Gratuit**
• Service E-Cartes (paiement sécurisé sur Internet) [5][7]	14,10€

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(2) Voir détail zone EEE page 37. (3) Pour les paiements > 50 000€ (en France et à l'étranger) : 2,90% du montant de la transaction + 0,75€ frais fixe. (4) Sous réserve d'éligibilité. (5) En agence ou via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus. (6) Disponible gratuitement via l'application mobile uniquement dans le cadre de l'offre Parents Adolescents pour les parents dont le mineur détient une carte CB Visa Classic à autorisation quasi-systématique. (7) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass. (8) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP.

VIREMENTS[1]

• Réception d'un virement SEPA[2] occasionnel ou permanent	**Gratuit**
• Frais de mise en place d'un virement permanent (au guichet de votre banque)	**Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

• Frais par virement[3] vers un compte Banque Populaire Méditerranée

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	**Gratuit**	**Gratuit**
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**

• Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Banque Populaire vers un compte du client dans la même Banque Populaire	**Gratuit**

• Frais par virement[3] vers un autre établissement bancaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	5,40€	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	5,40€	**Gratuit**
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	1,45€	**Gratuit**

AUTRES OPÉRATIONS

• Service Wero[4] Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile , une adresse email ou un QR Code Wero	**Gratuit**
• Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	
– dans les délais légaux de révocation	**Gratuit**
– hors les délais légaux de révocation	**Gratuit**
• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	**Gratuit**
• Demande de retour de fonds sur virement après exécution émis à tort	16,20€
• Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	16,20€

(1) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 33. (voir détail zone EEE page 37).
(2) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p 37).
(3) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p 37).
(4) Disponible sur l'application mobile Banque Populaire.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PRÉLÉVEMENTS SEPA/ TIPSEPA[1]

• Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	
– créancier organisme public et assimilé	**Gratuit**
– autre	**Gratuit**
• Paiement d'un prélèvement SEPA	**Gratuit**
• Prélèvements SEPA/TIPSEPA	**Gratuit**
• Opposition à une ou plusieurs échéances de prélèvement	**Gratuit**
• Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	**Gratuit**
• Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	14,10€/ mandat

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement au prélèvement Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	**Gratuit**	**Gratuit**
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/ RUM ou ICS)	**Gratuit**	Indisponible
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	**Gratuit**	–

DÉFINITIONS

- **ICS (Identifiant Créancier SEPA) :** il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.
- **RUM (Référence Unique de Mandat) :** à chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

CHÈQUES

• Remise de chèque(s) Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré[2] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	**Gratuit**
• Délais d'encaissement ou d'indisponibilité : – Chèque remis à l'encaissement	15 jours ouvrés jusqu'à 60 jours[2]
• Paiement d'un chèque	**Gratuit**
• Renouvellement automatique de chéquier	**Gratuit**
• Commande de chéquier sur Cyberplus web	**Gratuit**
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– Envoi par lettre recommandée (+ frais postaux d'envoi en recommandé avec AR)	8,15€
– Envoi par courrier simple	**Gratuit**
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	13,60€

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA. Voir détail de la zone SEPA p 37.
(2) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation)	1,20€ par image
OPPOSITIONS SUR CHÈQUE	
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)	17,40€
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client) (hors motifs perte ou vol)	34,90€

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de retrait Calypso	8,65€/an
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	
– Carte NRJ Banque Pop' Visa Electron (réservée aux 12-15 ans)	15,45€/an
– Carte Visa Electron	30,90€/an
– Budj'Visa (réservée aux 12-17 ans)	22,65€/an
• Carte Créodis[1] La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable	18,45€/an
• Service Cartego Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.	
– visuel catalogue (par an)	8,65€
– photo personnelle (par an)	10,90€
• Service Carte NRJ Banque Pop' – Pour les détenteurs de carte NRJ Banque Pop' – Pour les détenteurs d'autres cartes	8,65€ par visuel et par an inclus dans la cotisation carte
• Fourniture Carte Eurocard Mastercard	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	49,60€/an
– carte de paiement internationale à débit différé	49,60€/an
• Fourniture Carte Visa Premier (plafonds majorés) (renouvellement uniquement)	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	146,70€/an
– carte de paiement internationale à débit différé	146,70€/an
• Fourniture Carte Visa Platinum – carte de paiement internationale à débit immédiat	215,15€/an
• Fourniture Carte Visa Infinite Light	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	286,90€/an
– carte de paiement internationale à débit différé	286,90€/an
• Fourniture Carte Visa Infinite – carte de paiement internationale à débit immédiat	331,00€/an
• Pack Tranquillité Forfait mensuel comprenant différents services liés aux moyens de paiement. Il peut être souscrit dans la convention AFFINEA mais également hors convention et comprend les services suivants : – Commande de carte en urgence une fois par an ou refabrication d'une carte en urgence une fois par an – Refabrication de la carte en mode normal une fois par an – Réédition du code confidentiel en mode urgent une fois par an – Augmentation du plafond carte en agence – Visuel Cartego – Opposition sur chèque (perte ou vol) – Émission de 2 chèques de banque par an – Émission de 5 virements SEPA effectués en agence par an	3,50€/mois

(1) Produit de BPCE Financement.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE CHOISIE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par notification push mobile ou email, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire (1)	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) (1)	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone Euro / par carte	**2**	**illimités**	**illimités**
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus (2)		•	•
Une autorisation de découvert par compte (1) (3)	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ (1)		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ (1)			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro (4)	18-28 ans (5)	18-28 ans (5)	**illimités**

+

POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire (3)	2 CB Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 CB Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	13,15€	15,80€	
	2 CB Visa Classic + 2 CB Visa Classic max.	13,15€	15,80€	
	2 Visa Premier + 2 CB Visa Classic max.		24,30€	29,60€
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,00€
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			52,95€

+

POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS, un compte individuel par jeune
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte **GRATUITE** par compte et par titulaire (3)	CB Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) (6) ou CB Visa Classic	•	•	
	CB Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) (6) ou CB Visa Classic ou Visa Premier			•

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES*	
Pour les sociétaires CASDEN	**10% de réduction**
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise (7)	**50% de réduction**

*Les réductions ne sont pas cumulables, la plus avantageuse sera appliquée.
(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD entreprise régie par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Pack Famille. (6) Obligatoire pour les mineurs. (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leurs activités professionnelles ou le représentant légal mandataire d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres Conventions CRISTAL.

FORFAIT CRISTAL

CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE CHOISIE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par notification push mobile ou email, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique (1)	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) (1)	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone Euro / par carte	**2**	**illimités**	**illimités**
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus (2)		•	•
Une autorisation de découvert (1) (3)	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ (1)		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ (1)			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro (4)	18-28 ans (5)	18-28 ans (5)	**illimités**

+

POUR LES PLUS DE 28 ANS
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte (3)	CB Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) (6)	7,05€	10,50€	
	CB Visa Classic	7,05€	10,50€	
	Visa Premier		15,80€	21,10€
	Visa Platinum			27,45€
	Visa Infinite			38,00€

+

POUR LES 11 À 28 ANS	
Forfait Cristal Essentiel (11 à 24 ans) (3)	**1€/mois**
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans) (3)	**3€/mois**
Forfait Cristal Confort	**50% de réduction**
Forfait Cristal Premium	**50% de réduction**

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES*	
Pour les sociétaires CASDEN	**10% de réduction**
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise (7)	**50% de réduction**

*Les réductions ne sont pas cumulables, la plus avantageuse sera appliquée.
(1) Clients majeurs uniquement.
(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.
(4) Hors frais de change.
(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait Cristal.
(6) Obligatoire pour les mineurs.
(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leurs activités professionnelles ou le représentant légal mandataire d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres Conventions CRISTAL.
Sous réserve d'éligibilité.

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER	
De 18 à 25 ans	2€ **
De 26 à 28 ans	4€ **
À 29 ans	7,90€ **
À partir de 30 ans	15,80€

** Tarification applicable depuis le 03/11/2025. Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus). A défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier, selon la tranche d'âge du client.

FORFAIT CRISTAL DUO

DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE CHOISIE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par notification push mobile ou email, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire (1)	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) (1)	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone Euro / par carte	**2**	**illimités**	**illimités**
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus (2)		•	•
Une autorisation de découvert par compte (1) (3)	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ (1)		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ (1)			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro (4)	18-28 ans (5)	18-28 ans (5)	**illimités**

+

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)				
1 carte par titulaire (2 max.) (3)	CB Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	9,10€	13,70€	
	CB Visa Classic	9,10€	13,70€	
	Visa Premier		20,00€	26,40€
	Visa Platinum			34,50€
	Visa Infinite			47,65€

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES*	
Pour les sociétaires CASDEN	**10% de réduction**
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise (6)	**50% de réduction**

*Les réductions ne sont pas cumulables, la plus avantageuse sera appliquée.
(1) Clients majeurs uniquement.
(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.
(4) Hors frais de change.
(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait Cristal.
(6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leurs activités professionnelles ou le représentant légal mandataire d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres Conventions CRISTAL DUO. Sous réserve d'éligibilité.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00 €/mois soit 12,00 €/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Une carte de paiement et de retrait CB Visa CLASSIC à autorisation systématique à débit immédiat,(1)
- Le dépôt et retrait d'espèces dans l'agence Banque Populaire où est géré le compte,
- Des virements SEPA (occasionnels et permanents) gratuits en agence et via le service de banque en ligne y compris le service Wero(2)
- Des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- La consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement, (1)
- Un service d'alerte sur la situation du compte sur le niveau du solde du compte,(1)
- La mise à disposition de Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- Un changement d'adresse une fois par an.

• Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte(3),	16,50€/mois
• Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code Monétaire et Financier	4€ par opération, dans la limite d'un plafond de 16,50€(4)
• Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA pour défaut de provision	
– Si montant de l'opération inférieur à 20€	Montant de l'opération, plafonné à 6€
– Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€	6,00€ par rejet(5)
Frais dans la limite d'un plafond de 16,50€ par mois(4)	
Autres services (hors convention OCF) :	
• Des virements SEPA instantanés occasionnels via le service de banque en ligne	Tarifs standards(2)
• Des virements internationaux (hors SEPA) depuis le service banque en ligne (transfert d'argent avec WISE)	Frais variables(6)

(1) Selon les conditions définies dans le contrat édité par acte séparé.
(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure.
(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(4) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.
(5) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(6) WISE - prestataire externe à la BPMED. Frais variables selon le montant, la méthode de paiement et le taux de change.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES – AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Fourniture d'une carte de débit	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ
– Visa Electron (p. 15)	2,57€ par mois	-
– Visa Electron NRJ (p. 15)	2,57€ par mois	-
– CB Visa Classic à autorisation quasi-systématique (p. 11)	3,86€ par mois	-
– CB Visa Classic (p. 11)	3,86€ par mois	3,86€ par mois
– Eurocard Mastercard (p. 15)	4,13€ par mois	4,13€ par mois
– Visa Premier (p. 11)	11,20€ par mois	11,20€ par mois
– Visa Platinum (p. 11 et 15)	17,92€ par mois	17,92€ par mois
– Visa Infinite (p. 11 et 15)	27,58€ par mois	27,58€ par mois
– CB Visa Classic Facelia (p. 12)	3,86€ par mois	3,86€ par mois
– Visa Premier Facelia (p. 12)	11,20€ par mois	11,20€ par mois
– Visa Platinum Facelia (p. 12)	17,92€ par mois	17,92€ par mois
et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		
– Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p. 32)		2,35€ par mois

+

Des produits et services de la gestion quotidienne	
– Sécuri High Tech (p. 32) à partir de	3,08€ par mois
– Cyberplus Premium, gestion des comptes par Internet (p. 9)	3,00€ par mois
– Moviplus (p. 10) (décommercialisé le 31/12/2025)	1,70€ par mois
– Fructi Facilités (p. 32)	1,60€ par mois
– Crescendo (p. 27)	1,92€ par mois
– Offre mobilité internationale carte (p. 34)	10,90€ par mois
– Pack Tranquillité (p. 15)	3,50€ par mois

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits		
– 3 produits ou services	>	5 % de remise
– 4 produits ou services	>	10 % de remise
– 5 produits ou services	>	15 % de remise
– 6 (ou plus) produits ou services	>	20 % de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires	
– E-cartes (p. 12)	1,17€ par mois
– Fructi Budget (p. 32)	2,42€ par mois
– Coffre fort numérique (5 Go)	2,00€ par mois

Les avantages complémentaires

Produits offerts
– Tenue de compte (p. 6)

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention
75% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 22 ans inclus
50% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 23 à 25 ans inclus
25% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 26 à 28 ans inclus
OU
10% de réduction supplémentaire pour les clients sociétaires CASDEN

Remise double équipement :
10% de réduction supplémentaire pour la détention de deux conventions au sein d'un couple
OU
10% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle

Autres remises :
Une réduction de 50% est accordée sur la cotisation de la 2ème carte si elle est de la même famille[1] que la première ET que sa cotisation est prelevée sur le même compte que la première carte.
Une réduction de 50% est accordée sur la cotisation d'un 2ème Sécuriplus lorsque la cotisation est prelevée sur le même compte que le premier Sécuriplus.

AUTRES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Budj	à partir de 24,00€ par an
Conventions ex BPCA[2][3]	
Horizon	
– si carte Point Argent	Gratuit
– si carte Visa Electron	à partir de 15,45€ par an
Étudiant	à partir de 12,00€ par an
LMDE	à partir de 12,00€ par an
Équipage Essentiel	à partir de 5,08€ par mois
Équipage Avantage	à partir de 9,32€ par mois
Équipage Privilège	à partir de 16,80€ par mois
Accords Collectifs	à partir de 6,54€ par mois
Conventions ex BPPC [2][3]	Par mois
Équipage Horizon	à partir de 3,24€
Équipage ACEF	à partir de 4,58€
Équipage Partenaire	à partir de 4,54€
Équipage Prestige	à partir de 14,98€
Équipage Pro	à partir de 14,98€
Équipage Essentiel	à partir de 7,26€
Équipage Essentiel Sénior	à partir de 5,84€
Équipage Grand Public	à partir de 13,53€ par trim.
Conventions ex Banque Chaix [2][3]	Par mois
Sérénys Single	à partir de 5,63€
Sérénys Duo	à partir de 6,80€
Sérénys Jeune	à partir de 1,29€

(1) Les cartes Visa Electron et CB Visa Classic appartiennent à la même famille, les cartes Visa Premier, Platinum et Infinite appartiennent à une autre même famille.
(2) Avec la carte la moins chère et sans options.
(3) Plus commercialisées.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

• Commission d'intervention	8,00€ par opération, dans la limite d'un plafond de 80€ par mois

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur[1]	10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 83,33€)
• Frais par saisie-attribution / Frais par saisie conservatoire	98,00€
• Frais d'information pour compte débiteur non autorisé	12,00€[2]
• Frais de gestion pour compte Interdit Bancaire dans une autre Banque	12,50€ / trim

À SAVOIR

L'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et éventuellement, un 2ème courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 lettre par jour)[3]	10,75€

Rejet de chèque

• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[4]	
– Chèque inférieur ou égal à 50€	22,00€[4] / rejet
– Chèque supérieur à 50€	42,00€[4] / rejet

DÉFINITION

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de main levée d'interdiction bancaire.

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00€
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	30,00€
• Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision	10,00€

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA. (2) Si compte débiteur > 30 jours consécutifs.
(3) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en haut de cette page).

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1] [2] [3] [4]	
– Prélèvement inférieur à 20€	Montant de l'opération
– Prélèvement supérieur ou égal à 20€	12,00€[1] / rejet

Rejet de virement

• Frais de rejet de virement pour défaut de provision[1] [2] [3]	
– Virement inférieur à 20€	Montant de l'opération
– Virement supérieur ou égal à 20€	12,00€[1] / rejet
• Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires absentes / incorrectes)	**Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif	**Gratuit**
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)	35,00€

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients détenteurs de l'OCF (et clients mineurs hors OCF identifiés comme fragiles financièrement)	Plafonnement à 16,50€ / mois
• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier	Plafonnement à 25,00€ / mois

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(2) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.
(3) Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque (à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément)
(4) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une présentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.
(5) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT[1]

• Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs*	6,00€ par trimestre

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[1] [2]

• Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert	**Gratuit**
– Commission de découvert (elle est perçue sur le plus fort solde débiteur en valeur de chaque mois du trimestre considéré)	0,10%
– Seuil de perception des agios si convention	2,00€
• Taux de base Banque Populaire Méditerranée (en vigueur au 01/04/2026) Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment	7,95%
• Autorisation de découvert permanente – Intérêts débiteurs au taux de	Taux de base BPMED + 8,05%/an dans la limite du taux d'usure

*Pour exemple : pour une utilisation du découvert de **1000€**, pendant une durée de **30** jours consécutifs, au taux débiteur de **16 %**, le TAEG[3] ressort à **17,35%**. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.*

• Autorisation de découvert ponctuelle – Intérêts débiteurs au taux de	Taux de base BPMED + 8,05%/an dans la limite du taux d'usure

*Pour exemple : pour une utilisation du découvert de **1000€**, pendant une durée de **30** jours consécutifs, au taux débiteur de **16%**, le TAEG[3] ressort à **17,35%**. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.*

DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

DÉCOUVERT[1] [2]

• Découvert non autorisé – Intérêts débiteurs au taux de	Taux d'usure

DÉFINITION : TAEG

* Gratuit pour les moins de 28 ans.
(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire Méditerranée.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Au-delà de 3000€ de découvert journalier moyen autorisé, nous consulter. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[1]

• Crédit renouvelable – Facelia[1] [3]	Le crédit renouvelable[2] Facelia est un produit de BPCE Financement[4] qui en fixe les conditions tarifaires

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

• Prêt personnel	
– Taux débiteur	Nous consulter
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1,00% du montant du prêt
• Minimum	60,00€
• Maximum	750,00€
• Crédit Permis à 1€ par jour	Nous consulter
- Frais de dossier	**Gratuit**
• Caution locative	
- Frais de caution	3% du montant annuel garanti[5] + frais de dossier de 50,00€
• Caution locative Etudiants et Jeunes Actifs	
- Frais de caution	1% maximum du montant annuel garanti[5] + frais de dossier de 30,00€
• Location avec Option d'Achat	Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS[6]

• Taux débiteur	Nous consulter
• Prêt immobilier	
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1,00%
• Minimum	450,00€
• Maximum	Nous consulter
• Prêt à l'Accession Sociale (PAS)	
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	Nous consulter
• Maximum	500,00€
• Prêt à taux zéro	
– Frais de dossier	**Gratuit**
• Eco Prêt à taux zéro et Eco Prêt à taux zéro Ma Prime Rénov'	
– Frais de dossier	**Gratuit**
• Prêt Viager Hypothécaire[7]	Nous consulter

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Méditerranée, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
(2) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France ; les paiements à distance sous réserve de la disponibilité du service chez les e-commerçants ; les paiements depuis la solution de paiements mobiles agréée par l'Emetteur sous réserve de la disponibilité du service. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée au comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques. Pour plus d'informations, reportez-vous à la brochure commerciale de votre agence Banque Populaire.
(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.
(4) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(5) Montant de l'encours de la caution, prévelés par avance trimestriellement sur le compte du client, durant la durée de vie de la caution.
(6) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Méditerranée, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(7) Accessibilité à partir de 60 ans et sous réserve d'acceptation par le prêteur. Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES[1]

FRAIS DE GARANTIES (hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)

	CRÉDIT IMMOBILIER	CRÉDIT À LA CONSOMMATION
Frais de prise de garantie		
– Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	Nous consulter
– Caution CASDEN*	**Gratuit**	**Gratuit**
– Gage sur véhicule	–	142,05€
– Gage sur autre bien ou autre objet	142,05€	142,05€
– Nantissement de compte ou délégation de créance interne	71,00€	71,00€
– Nantissement de compte ou délégation de créance externe	142,05€	142,05€
Frais de levée de garantie		
– Mainlevée hypothécaire	163,85€	–
– Mainlevée autres garanties	163,85€	163,85€

* Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier (hors achat de parts sociales).

AUTRES PRESTATIONS

	CRÉDIT IMMOBILIER	CRÉDIT À LA CONSOMMATION
Information annuelle des cautions (par an / par caution / par prêt)	**Gratuit**	**Gratuit**
Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif		**Gratuit**
– Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016	32,70€	–
– Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016	**Gratuit**	–
Réédition de tableau d'amortissement	27,25€	**Gratuit**
Attestations de fin de prêt	21,60€	**Gratuit**
Attestations des intérêts d'emprunt	21,60€	–
Attestations CAF	21,60€	–
Autres attestations	Nous consulter	–
Duplicata offre de prêt	32,70€	–
Duplicata bulletin d'assurance	32,70€	–
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur et hors changement de taux)	à partir de 273,20€	–
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux débiteur	1,50% de l'encours renégocié, mini 535,70€	–
Modification du compte de prélèvement des échéances	32,70€	**Gratuit**
Modification de la date de prélèvement des échéances	32,70€	**Gratuit**
Frais de modification d'un prêt en cours (hors avenant et hors cas précédemment cités)	Nous consulter	–

ASSURANCE

Assurance Emprunteur[2]	Nous consulter

L'assurance Emprunteur est liée au crédit. Le coût de l'assurance Emprunteur dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[3].

(1) Hors cas de défaillance de l'emprunteur.
(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.
(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE / CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

• Ouverture d'un compte d'épargne ou d'un Compte-Titres Ordinaire (CTO), d'un Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA-PME)	**Gratuit**
• Clôture d'un CTO, d'un PEA ou PEA-PME	80,00€
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif	**Gratuit**
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif[1] (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) (dans la limite du solde créditeur du compte)	30,00€/an
• Frais de tenue de compte et de gestion de CTO, PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	Droits de garde[2]

TRANSFERT

• Transfert PEL ou CEL vers une autre banque	120,00€
• Transfert PEP vers une autre banque	120,00€
• Transfert LEP vers une autre banque	**Gratuit**
• Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque	Dans la limite d'un plafond de 150,00€
– Frais par ligne	12,00€
• Transfert CTO vers une autre banque	Minimum de perception de 120,00€
– Frais par ligne	12,00€
– Frais par ligne de bourse étrangère hors ESES[3]	120,00€
• Transfert vers autre établissement du réseau Banque Populaire	**Gratuit**

ÉPARGNE BANCAIRE

• Bénéficier d'une épargne disponible	
– LDDS (Livret de Développement Durable et Solidaire[4]	**Gratuit**
– LEP[4]	**Gratuit**
– Compte Sur Livret	**Gratuit**
– Codevair	**Gratuit**
– Livret A[4]	**Gratuit**
• Épargner en vue d'un projet immobilier	
– PEL[4]	**Gratuit**
– CEL[4]	**Gratuit**
• **Crescendo** (abonnement annuel)	23,00€

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction expresse de votre part pour chaque virement.

• Épargner pour vos enfants	
– Livret Premier Pas	**Gratuit**
– Livret Jeune (12-25 ans)	**Gratuit**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non règlementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Tréso et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.
(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(3) Euroclear Settlement of Euronext-zone Securities.
(4) Taux de rémunération fixés par les pouvoirs publics.

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.
La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

Commission appliquée sur la valorisation du portefeuille au dernier cours de Bourse du trimestre civil échu qui précède et prélevée en début de trimestre suivant.

TARIF ANNUEL STANDARD	COMMISSION PROPORTIONNELLE	COMMISSION FIXE PAR LIGNE
Valeurs Groupe	0,15%	2,30€
Valeurs Hors Groupe	0,30%	4,35€

• Commission proportionnelle et dégressive selon la valeur du portefeuille (cumulatif par tranche)	
– Tranche du portefeuille supérieure à 50 000€	-25% de réduction[1]
– Tranche du portefeuille supérieure à 100 000€	-50% de réduction[2]
• Sociétaires, réduction sur l'ensemble des droits de garde	-10% de réduction[3]
• Portefeuille sans valeur inscrite	15,00€
• Portefeuille composé de Valeurs Hors Groupe (ou mixte) – Minimum de perception	35,00€

DÉFINITION

Les **droits de garde (frais tenue de compte)** correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction

• Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

Commission proportionnelle au montant de la transaction (cumulatif par tranche)	PAR INTERNET	EN AGENCE OU PAR TÉLÉPHONE AU SERVICE BOURSE
Ordre exécuté		
– jusqu'à 10 000€	0,60%	1,30%
– au-delà de 10 000€	0,50%	1,20%
– Minimum de perception	9,00€	18,00€
Ordre annulé	**Gratuit**	**Gratuit**
Ordre non exécuté	**Gratuit**	**Gratuit**

• Opérations sur valeurs étrangères	Nous consulter

Ordre exécuté avec Service de Règlement différé (SRD)

• Commission de règlement différé	0,70% par mois
– Frais proportionnels sur encours prorogé	0,20%
– Frais minimum	12,00€

(1) Réduction de 25% sur la commission proportionnelle, soit 0.11% pour les Valeurs Groupe et 0.23% pour les Valeurs Hors Groupe.
(2) Réduction de 50% sur la commission proportionnelle, soit 0.08% pour les Valeurs Groupe et 0.15% pour les Valeurs Hors Groupe.
(3) Réduction de 10% sur la commission fixe par ligne, soit 2.07€ pour les Valeurs Groupe et 3.92€ pour les Valeurs Hors Groupe. Réduction de 10% sur la commission proportionnelle, soit 0.14% pour les Valeurs Groupe et 0.27% pour les Valeurs Hors Groupe, auxquelles peuvent se rajouter les réductions par tranches cf. (1) et (2)

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)[1]

• Souscriptions	
– Souscription OPC réseau Banque Populaire	Nous consulter
– Souscription OPC autres établissements	28,00€ + frais d'émetteur
• Cessions ou rachats	
– Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule	**Gratuit**
– Rachat avant échéance de fonds à formule	Nous consulter
– Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse	Nous consulter
• Opération de Gré à Gré / Hors marché (exclusion des produits structurés Groupe Natixis CIB)	0,2% (minimum 500€ TTC)

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

TARIF ANNUEL STANDARD	COMMISSION PROPORTIONNELLE	COMMISSION FIXE PAR LIGNE
Valeurs Groupe	0,15%	2,30€
Valeurs Hors Groupe	0,30%	4,35€

• Commission proportionnelle dégressive selon la valeur du portefeuille (cumulatif par tranche)	
– Tranche du portefeuille supérieure à 50 000€	-25% de réduction[2]
– Tranche du portefeuille supérieure à 100 000€	-50% de réduction[3]
• Sociétaires, réduction sur l'ensemble des droits de garde	10% de réduction[4]

À SAVOIR

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** sont prélevés en début de trimestre et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus au cours de bourse du trimestre civil échu précédent.

Frais de transaction (achat ou vente)

	PAR INTERNET	EN AGENCE OU PAR TÉLÉPHONE AU SERVICE BOURSE
Actions	0,50% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction
Titres non cotés	–	1,20% du montant de la transaction
Ordre annulé	**Gratuit**	**Gratuit**
Ordre non exécuté	**Gratuit**	**Gratuit**

• Opérations sur valeurs étrangères	Nous consulter
• Organisme de Placement Collectif (OPC)[1] réseau Banque Populaire ou autres établissements	Nous consulter

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.
(2) Réduction de 25% sur la commission proportionnelle, soit 0.11% pour les Valeurs Groupe et 0.23% pour les Valeurs Hors Groupe
(3) Réduction de 50% sur la commission proportionnelle, soit 0.08% pour les Valeurs Groupe et 0.15% pour les Valeurs Hors Groupe
(4) Réduction de 10% sur la commission fixe par ligne, soit 2.07€ pour les Valeurs Groupe et 3.92€ pour les Valeurs Hors Groupe. Réduction de 10% sur la commission proportionnelle, soit 0.14% pour les Valeurs Groupe et 0.27% pour les Valeurs Hors Groupe, auxquelles peuvent se rajouter les réductions par tranches cf. (1) et (2)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

AUTRES OPÉRATIONS	
• Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique	**Gratuit**
• Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique	**Gratuit**
• Relevé ponctuel de portefeuille	**Gratuit**
AUTRES SERVICES	
• Hisséo Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers	**Gratuit**
• Services de Gestion Privée – Étude patrimoniale	Nous consulter
• Titres non cotés – Dépôt ou inscription (frais de constitution de dossier)	150,00€
GESTION SOUS MANDAT	
	Nous consulter
PARTS SOCIALES	
• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)	**Gratuit**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les dispositions contractuelles en vigueur, dans la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES	
• ASSUR-BP Santé[1] Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé	Nous consulter
• Multirisque des Accidents de la Vie[2] Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles	Nous consulter
• Assurance obsèques[3]	Nous consulter
• Autonomis[3] Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches	Nous consulter
• Assurance Famille[3] Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches	Nous consulter
• Assurance Précaution[4] En cas de décès par accident ou maladie : garantir le versement d'un capital au(x) bénéficiare(s) et rembourser l'éventuel découvert du compte bancaire.	30,00€/an
ASSURER VOS BIENS	
• Assurance Auto[1] Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels et dommages matériels causés à son véhicule	Nous consulter
• Assurance 2 roues[1] Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels et dommages matériels causés à son 2 roues	Nous consulter
• Assurance Habitation[1] Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert	Nous consulter
– Option Assurances Scolaires et études	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA GIE. Entreprises régies par le Code des assurances.
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
(4) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• VERISURE[1] Contrat de prestation de services de télésurveillance	Nous consulter
• Sécuri High Tech[2] Contrat pour assurer vos appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger	Nous consulter

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

• Protection juridique[3] Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges	Nous consulter
• Sérélia Téléassistance Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.	Nous consulter

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

• Sécuriplus[2] Cotisation à une offre d'assurance qui couvre les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés; et qui vous protège aussi en cas d'usurpation d'identité et assure votre téléphone mobile en cas de bris accidentel ou de vol.	28,30€/an

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• ASSUR-BP Enfant[4]	20,00€/an
• ASSUR-BP Horizon[4]	Nous consulter
• ASSUR-BP Auto / Moto[4]	Nous consulter
• ASSUR-BP Habitation[4]	Nous consulter
• Fructi-Famille[5]	Nous consulter
• Tisséa[5]	Nous consulter
• Plan Fructi Obsèques[6]	Nous consulter
• Fructi-Budget 2[6]	à partir de 28,60€/an
• Fructi-Facilités[6]	18,90€/an
• Dédicace[6]	à partir de 17,95€/an
• Infos Juridiques et Pratiques[4] Contrat qui donne accès à des informations juridiques et pratiques par téléphone	4,50€/an
• Tranquil'Habitat[7]	Nous consulter

(1) VERISURE est un service réalisé par VERISURE.
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(5) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.
(6) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(7) Tranquil'Habitat est un service réalisé par IMA PROTECT

OPÉRATIONS INTERNATIONALES[1]

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE MANUEL

• Achat et vente de devises[2] – Commission de change	Cours en vigueur

À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE[1]

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

• Paiement par carte bancaire en devises	
– Commission fixe	0,75€
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	2,90%
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises	
– Commission fixe	3,65€
– Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90%
• Retrait d'espèces à un guichet d'une autre banque en devises	
– Commission fixe	5,45€
– Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90%

Les services liés à la carte

• Recherche de facturette (suite à contestation d'une opération par carte effectuée à l'étranger)	
– Hors zone EEE	67,65€

VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA
Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

Virement occasionnel ou permanent

• Frais par virement en euros ou en devises	
– Commission fixe	0,10%
• Minimum de perception	23,50€
• Maximum de perception	133,90€
– Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
• Minimum de perception	15,00€
– Acquit SWIFT (justificatif de paiement)	11,64€
– Frais de traitement en urgence des virements hors SEPA	15,00€
– Frais d'intervention ou de correction	14,40€

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA
Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

• Frais par virement	
– Commission fixe	forfait 21,80€
– Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
• Minimum de perception	15,00€
– Frais d'intervention ou de correction	14,40€

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de la zone EEE en page 37).
(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.
Différentes répartitions de frais:
- Frais **SHARE** : le donneur d'ordre du virement paie les frais de sa banque émettrice et le bénéficiaire du virement paie les frais de sa banque bénéficiaire et les éventuels frais des banques intermédiaires. Si rien n'est précisé dans le paiement, cette option s'applique par défaut
- Frais **OUR** : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise BPMED à le débiter de frais complémentaires de la banque du bénéficiaire ou du correspondant étranger (frais banque correspondante).
- Frais **BEN** : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement
- Frais **banque correspondante** : frais additionnels facturés par les correspondants BPMED et banque bénéficiaire. Frais variables en fonction des pays (Nous consulter).

AUTRES SERVICES

OFFRE MOBILITÉ INTERNATIONALE CARTE
Réservée aux personnes physiques âgées d'au moins 16 ans justifiant d'une mobilité à l'étranger pour une durée minimale de trois mois.

• Un nombre illimité de retraits d'espèces effectués aux Distributeurs Automatiques de Billets et de paiements par carte bancaire hors zone Euro	
– Hors commission de change, souscription pour une durée de 3 mois minimum	10,90€/mois

OPÉRATIONS DE CHANGE

• Compte en devises	
– Frais annuels de tenue de compte	40,00€
– Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
• Minimum de perception	15,00€

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE SUCCESSION*

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt majeur au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.	
– Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé	**Gratuit**
– Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs(1) est inférieur à 5 965€	**Gratuit**
– Frais bancaires dans le cas d'une succession simple(2)	**Gratuit**

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 965€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€
Cas d'une succession complexe(3)	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :
– Enregistrement du décès et gestion du dossier,
– Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
– Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
– Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
– Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits…, réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

(*) Tarification applicable depuis le 13/11/2025.
(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.
(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5 965€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.
(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller
À partir de la plateforme téléphonique :
– Depuis la France, au : 09 69 32 26 13 (Appel non surtaxé, coût selon opérateur)
– Depuis l'étranger, au : +(33) 9 69 32 26 13 (numéro accessible depuis étranger, sous réserve d'accord entre les opérateurs des pays concernés, coût variable en fonction du pays de l'opérateur.)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :
– Par Internet, avec Cyberplus (www.bpmed.fr)
– Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local) :
• Depuis la France, au : 08 01 01 00 39 (Appel non surtaxé, coût selon opérateur)

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.
BPCE Financement : SA au capital de 73 801 950,00€
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - 439 869 587 RCS Paris.
Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

La Location avec Option d'Achat est un produit de : BPCE Lease
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074,00€
Etablissement de Crédit Spécialisé
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris 379 155 369
N° TVA : FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339

BPCE Vie, SA au capital social de 161 469 776,00€
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES, SA au capital de 157 000 000,00€
entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

CNP ASSURANCES, SA avec conseil d'administration,
au capital social de 686 618 477,00€ entièrement libéré. Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.
Siège social : 4 Promenade Coeur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD, SA au capital de 61 996 212,00€
Siège social : 7, avenue Germaine Sablon Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860. Entreprise régie par le Code des assurances.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE
SA à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60€ entièrement versé
Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z
Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans cedex 2.

IMA PROTECT, une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),
Siège social : 31, Route de Gachet, 44300 Nantes
S.A.S.U. au capital de 1 300 000,00€ - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207.
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.
Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

VERISURE, Société par actions simplifiée au capital social de 1 085 736€, dont le siège social est situé 1, place du Général de Gaulle - 92160 Antony, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 345 006 027.

Crédit Foncier de France (CFF), Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro de SIREN 542 029 848 dont le siège social est situé au 182 avenue de France 75013 Paris.
N° de TVA intracommunautaire FR 83 542 029 848

QIIP, Société par actions simplifiée au capital de 29 600€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur www.regafi.fr).

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

• **Zone EEE (Espace Economique Européen) :** composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

• **Zone SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

• **Zone EURO :** composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie (à partir du 01/01/2026), Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

– En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
– Vous pouvez également écrire à la Direction Qualité et Satisfaction Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE DIRECTION QUALITÉ ET SATISFACTION CLIENT 457, Promenade des Anglais - BP 241 06292 NICE Cedex 3	www.bpmed.fr rubrique « Nous contacter/Réclamation »

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire Méditerranée vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance

et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique «reclamation-et-mediation».

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Le médiateur de la consommation* auprès de la Banque Populaire Méditerranée pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediateur-bpmed.fr	Monsieur le Médiateur de la Banque Populaire Méditerranée BP 5522 - 83098 TOULON Cedex

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, PEA, obligations, actions, OPC…), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes-titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet **AMF-France.org/fr/le-mediateur** bouton **« Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :**	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Le médiateur de l'assurance pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS Cedex 09

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

ACCÉDEZ À VOS SERVICES À TOUT MOMENT ET EN TOUS LIEUX
en téléchargeant l'application Banque Populaire.

DISPONIBLE SUR Google Play — Télécharger dans l'App Store — DISPONIBLE SUR AppGallery

Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers[1]

GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE	
Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales[2] ou du visage[2]
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes
	Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
Pilotage de votre carte	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel
	Consultation du code secret de votre carte bancaire
	Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds temporaires de paiement et de retraits de votre carte[1]
Virements	Gestion et suivi de vos virements
	Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le Smartphone[2]
	Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile (via Wero)
Retrait	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART'retrait

GESTION DE VOTRE ASSURANCE À DISTANCE	
Simulation/ souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne[3]
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises
	Visualisation de votre échéancier
Gestion du contrat	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation)
	Modification de la date et de la fréquence de prélèvement
	Modification du compte Banque Populaire de prélèvement
	Déclaration et suivi d'un sinistre
	Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
Gestion de documents	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.
(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.
(3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.
Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google LLC.

E046727

BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE

la réussite est en vous

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.bpmed.fr

Banque Populaire Méditerranée, Siège Social : 457, Promenade des Anglais - 06200 Nice - Tél : +33 (0)4 93 21 52 00* - www.bpmed.fr - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (art. L. 512.2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit) 058 801 481 RCS Nice immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 005 622 - N° TVA intracommunautaire FR 61 058 801 481 - Succursale de Monaco : 3-9, boulevard des Moulins - MC 98000 Monaco RCI 00 S 03751 - TVA : FR 64 0000 53 529 - Tél : +377 92 16 57 57* - www.banquepopulaire.mc. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042), titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME - Impression : CLESYL - Crédit photo : Adobestock - Création : **pointvirguledesign.fr** - Ref : 12/2025.
*Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

TARIFS
des opérations et services
au 01/04/2026

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE

la réussite est en vous

SOMMAIRE

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

PARTICULIERS

Prix en euros, assujettis à la TVA soit exprimés Toutes Taxes Comprises (TTC)

3 Change manuel
3 Opérations par carte bancaire
3 Virements non SEPA
4 Autres services
4 Opérations de change

PROFESSIONNELS

Prix en euros, non assujettis à la TVA sauf si exprimés Hors Taxes (HT)

5 Opérations par carte bancaire
6 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)
7 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)
8 Opérations de change

Ce document, disponible sur notre site Internet[1] : www.bpmed.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/04/2026.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.

Il n'est pas limitatif.

(1) Toutes actualisations réglementaires et autres (postérieures à l'impression ou la diffusion annuelle de cette brochure) sont disponibles sur le site internet www.bpmed.fr

OPÉRATIONS INTERNATIONALES[1]

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE MANUEL

• Achat et vente de devises[2]	
– Commission de change	Cours en vigueur

À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE[1]

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

• Paiement par carte bancaire en devises	
– Commission fixe	0,75€
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	2,90%
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises	
– Commission fixe	3,65€
– Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90%
• Retrait d'espèces à un guichet d'une autre banque en devises	
– Commission fixe	5,45€
– Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90%

Les services liés à la carte

• Recherche de facturette (suite à contestation d'une opération par carte effectuée à l'étranger)	
– Hors zone EEE[3]	67,65€

VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA
Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

Virement occasionnel ou permanent

• Frais par virement en euros ou en devises	
– Commission fixe	0,10%
• Minimum de perception	23,50€
• Maximum de perception	133,90€
– Acquit SWIFT (justificatif de paiement)	11,64€
– Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
• Minimum de perception	15,00€
– Frais de traitement en urgence des virements hors SEPA	15,00€
– Frais d'intervention (correction, amendement, demande de sort, demande de retour de fonds, annulation, ...)	14,40€

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA
Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

• Frais par virement	
– Commission fixe	forfait 21,80€
– Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
• Minimum de perception	15,00€
– Frais d'intervention ou de correction	14,40€

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de la zone EEE en page 8).
(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.
(3) Voir détail zone EEE p8

À SAVOIR

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux tarifs à l'international. Toutes les opérations faisant l'objet d'achat ou de vente de devises comportent une commission de change de 0,05% avec un minimum de 15,00€.

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.
Différentes répartitions de frais:
- **Frais SHARE** : le donneur d'ordre du virement paie les frais de sa banque émettrice et le bénéficiaire du virement paie les frais de sa banque bénéficiaire et les éventuels frais des banques intermédiaires. Si rien n'est précisé dans le paiement, cette option s'applique par défaut
- **Frais OUR** : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise BPMED à le débiter de frais complémentaires de la banque du bénéficiaire ou du correspondant étranger (frais banque correspondante).
- **Frais BEN** : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement
- **Frais banque correspondante** : frais additionnels facturés par les correspondants BPMED et banque bénéficiaire. Frais variables en fonction des pays (Nous consulter).

AUTRES SERVICES

OFFRE MOBILITÉ INTERNATIONALE CARTE
Réservée aux personnes physiques âgées d'au moins 16 ans justifiant d'une mobilité à l'étranger pour une durée minimale de trois mois.

• Un nombre illimité de retraits d'espèces effectués aux Distributeurs Automatiques de Billets et de paiements par carte bancaire hors zone Euro	
– Hors commission de change, souscription pour une durée de 3 mois minimum	10,90€/mois

OPÉRATIONS DE CHANGE

Compte en devises	
– Frais annuels de tenue de compte	40,00€
– Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
• Minimum de perception	15,00€

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

Commission de change	0,05%
– Minimum	15,00€
Tout envoi de documents par courrier express est soumis à la TVA (remises documentaires, effets, garanties et crédits documentaires)	de 21,80€ HT à 54,55€ HT (selon prestataire)

À SAVOIR

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux tarifs à l'international. Nos experts se tiennent à votre disposition pour tout devis personnalisé. Toutes les opérations faisant l'objet d'achat ou de vente de devises comportent la commission de change indiquée ci-dessus.

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.
Différentes répartitions de frais:
- Frais SHARE : le donneur d'ordre du virement paie les frais de sa banque émettrice et le bénéficiaire du virement paie les frais de sa banque bénéficiaire et les éventuels frais des banques intermédiaires. Si rien n'est précisé dans le paiement, cette option s'applique par défaut
- Frais OUR : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise BPMED à le débiter de frais complémentaires de la banque du bénéficiaire ou du correspondant étranger (frais banque correspondante).
- Frais BEN : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement
- Frais banque correspondante : frais additionnels facturés par les correspondants BPMED et banque bénéficiaire. Frais variables en fonction des pays (Nous consulter).

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE(1)

À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

Paiement par carte bancaire en devises	
– Commission fixe	0,75€
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	2,90%(2)
Retrait d'espèces à un distributeur en devises	
– Commission fixe	3,65€
– Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90%(2)
Retrait d'espèces à un guichet d'une autre banque en devises	
– Commission fixe	5,45€
– Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90%(2)

(1) Opérations en devises hors euros ou impliquant un pays hors EEE (2).
(2) Voir détail zone EEE p.8.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

VIREMENTS ÉMIS - TRANSFERT

Par virement SWIFT émis en euros vers l'un des pays de la zone SEPA	
– En agence	5,45€
– Télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus	0,19€
– Acquit SWIFT (justificatif de paiement)	9,70€ HT
– Frais d'intervention (correction, amendement, demande de sort, demande de retour de fonds, annulation, ...)	14,40€
Par virement SWIFT émis en euros ou en devises	
– Commission de transfert	0,10%
- Minimum	23,50€
- Maximum	133,90€
– Acquit SWIFT (justificatif de paiement)	9,70€ HT
– Frais de traitement en urgence des virements hors sepa	15,00€
– Frais d'intervention (correction, amendement, demande de sort, demande de retour de fonds, annulation, ...)	14,40€

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE IMPORT

Effet reçu de l'étranger pour encaissement	0,15% mini 80,35€
Remises documentaires	
– Commission proportionnelle	0,20% mini 80,35€
– Aval bancaire (par trimestre indivisible)	0,20% mini 101,45€
– Frais de dossier si aval	43,65€
– Bon de cession	43,65€
– Frais de gestion remise documentaire échéance dépassée (par mois à partir du 4ème mois)	43,65€
Autres frais (en sus)	
– Impayé - par effet	54,55€
– Commission d'acceptation ou prorogation - par effet	43,65€
– Paiement tardif - par effet	43,65€

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

Forfait pour un crédoc inférieur à 50 000 € (1 ouverture pour un engagement de 3 mois maximum, 1 utilisation, 1 modification. Au-delà, les tarifs standards s'appliqueront)	
– Paiement à vue	316,85€
– Paiement à échéance	426,15€
Conditions générales pour un crédoc supérieur à 50 000 €	
– Frais de dossier	93,90€
– Commission d'engagement (par trimestre indivisible)	0,25% mini 123,15€
– Commission de modification - hors durée et montant	114,65€
– Commission de modification - sur durée et montant (par trimestre indivisible)	0,25% mini 123,15€
– Commission d'utilisation (levée de documents)	0,125% mini 112,45€
– Commission d'acceptation (par mois invisible)	0,125% mini 112,45€
– Clause UPAS	Nous consulter
– Bon de cession	43,65€
– Abonnement Portail Trade	**Gratuit**

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

GARANTIES INTERNATIONALES ÉMISES ET LETTRES DE CRÉDIT STAND-BY	
– Frais d'établissement d'acte simple (émission ou projet)	131,05€
– Frais d'établissement d'acte complexe	Nous consulter
– Commission de caution (par trimestre indivisible)	0,75% mini 99,00€
– Commission de mise en jeu	0,15% mini 112,45€
– Avenant de l'acte	114,65€
– Frais de recherche, intervention, attestation	21,80€
– Demande de sort (par intervention)	43,65€

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés.

VIREMENTS REÇUS - RAPATRIEMENTS	
Virement SEPA reçu	**Gratuit**
– Frais d'intervention ou de correction	14,40€
Virement SWIFT reçu en euros ou en devises	
– Commission de rapatriement	Forfait 21,80€
– Frais d'intervention ou de correction	14,40€

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE EXPORT	
– Autres effets commission d'encaissement	0,15% mini 37,45€
– Frais de correspondant	10,90€
– Impayé, avis de sort ou intervention diverse	54,55€
Remises documentaires à encaisser	
– Commission proportionnelle	0,20% mini 80,35€
– Effet prorogé, accepté, avis de sort, impayé ou intervention diverse (en sus)	43,65€
– Frais de gestion remise documentaire Échéance dépassée (par mois à partir du 4ème mois)	43,65€

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT	
Forfait pour un crédoc inférieur à 50 000 € (comprenant 1 ouverture, 1 utilisation, 1 modification, frais de confirmation en sus si demandée)	316,85€
Conditions générales pour un crédoc supérieur à 50 000 €	
– Frais de dossier	93,90€
– Commission de notification	0,10% mini 123,15€
– Commission de modification	114,65€
– Commission de confirmation variable selon la banque et le pays	Nous consulter mini 214,25€
– Commission d'utilisation (levée de documents)	0,125% mini 112,45€
– Commission d'acceptation ou de paiement différé	0,125% mini 112,45€
– Commission de transfert	0,125% mini 112,45€
– Commission de mise en conformité ou présentation de documents irréguliers	76,45€

GARANTIES INTERNATIONALES REÇUES ET LETTRES DE CRÉDITS STAND-BY	
– Frais de dossier	93,90€
– Commission de notification	0,10% mini 123,15€
– Commission de mise en jeu	0,15% mini 112,45€
– Commission de modification	114,65€
MOBILISATIONS DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER (MCNE)	
– Frais par remise	17,05€ HT

OPÉRATIONS DE CHANGE

Compte en devises	
– Frais annuels de tenue de compte	40,00€
– Commission de compte ou de mouvement (par trimestre)	maxi 0,20%
Avance devises	
– Mise en place, prorogation, remboursement anticipé	43,65€
Mise en place d'une couverture de change à terme	54,55€
Levée anticipée d'une couverture de change	
– Si montant de la levée < 10K€	20,60€ par levée
– Si montant de la levée > 10K€	**Gratuit**
Prorogation d'un terme	54,55€
Mise en place d'ordre limite	27,25€
Commande de billets de banque étrangers	Cours de change BPMED du jour
Autres opérations internationales	Nous consulter

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **Zone EEE (Espace Economique Européen),** composée des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.
- **Zone SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.
- **Zone EURO :** composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie (à partir du 01/01/2026), Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE

la réussite est en vous

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.bpmed.fr

Banque Populaire Méditerranée, Siège Social : 457, Promenade des Anglais - 06200 Nice - Tél : +33 (0)4 93 21 52 00* - www.bpmed.fr - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (art. L. 512.2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit) 058 801 481 RCS Nice - immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 005 622 - N° TVA intracommunautaire FR 61 058 801 481 - Succursale de Monaco : 3-9, boulevard des Moulins - MC 98000 Monaco - RCI 00 S 03751 - TVA : FR 64 0000 53 529 - Tél : +377 92 16 57 57* - www.banquepopulaire.mc. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042), titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME - Crédit photo : Shutterstock - Création : **pointvirguledesign.fr** - Ref : 01/2026.
*Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

TITRES - BOURSE - GESTION SOUS MANDAT

ÉPARGNE & PLACEMENTS FINANCIERS

OFFRES & TARIFS TTC au 01/04/2026

BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE

la réussite est en vous

NOTRE OFFRE

Pour vous accompagner dans la réalisation de vos Investissements et Placements Financiers, la Banque Populaire Méditerranée vous propose une offre basée sur la qualité des outils mis à disposition et sur les compétences de ses intervenants.

En effet, nous vous proposons une offre complète, avec un site Internet de Bourse en Ligne « Espace Bourse », auquel est associé notre « Service Bourse et Change », pôle d'assistance et d'information spécialisé dédié aux Valeurs Mobilières et aux Marchés Financiers.
Nous proposons également à nos clients une offre de « Gestion sous Mandat » attractive, que vous pourrez découvrir dans ce support.

Ce document, disponible sur notre site Internet [1] : www.bpmed.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).
Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations.
Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.
Il n'est pas limitatif.

(1) Toutes actualisations réglementaires et autres (postérieures à l'impression ou la diffusion annuelle de cette brochure) sont disponibles sur le site internet www.bpmed.fr

SOMMAIRE

Espace Bourse

Page 4

Service Bourse et Change

Page 6

Gestion Sous Mandat

Page 8

Tarifs communs

Page 10

Espace Bourse

PILOTEZ VOTRE PORTEFEUILLE AU PLUS PRÈS DE VOS BESOINS !

• Bénéficiez d'une gamme complète et fiable de services en ligne pour une gestion autonome, personnalisable et sécurisée.

- Connectez-vous en toute sécurité dans votre accès CyberPlus Premium depuis votre smartphone ou votre ordinateur,
- Consultez : carnet d'ordres, portefeuille, synthèse de compte, performances, fiscalité,
- Profitez des avantages d'une Epargne lissée et programmée en souscrivant vous-mêmes un plan HISSEO,
- Paramétrez vos valeurs favorites.

• Retrouvez une information quotidienne avec des conseils pour piloter sereinement vos investissements et vous accompagner dans vos décisions :

- Évaluez en un coup d'œil l'état de votre portefeuille et l'ensemble de l'activité boursière.
- Bénéficiez des analyses financières, des recommandations d'experts et de la richesse du magazine de la Bourse.
- Accédez à l'essentiel de l'actualité financière économique et boursière, l'agenda des sociétés, notations, dépêches des agences spécialisées.

• Vous souhaitez réagir rapidement en cas de mouvement sur les marchés ?

- Choisissez l'alerte mail ou sms,
- Paramétrez vos propres ordres tactiques !

• Espace Bourse, c'est aussi des outils pédagogiques et des guides didactiques :

- Gérez votre portefeuille, les marchés, les produits négociables, la fiscalité, la réglementation.

Élargissez votre horizon de placement et diversifiez votre portefeuille en investissant en ligne sur les principales places étrangères, à un tarif privilégié.

TARIFS (TTC) CANAL INTERNET

• Tarifs canal Internet (TTC)
- Abonnement CYBERPLUS PREMIUM.....**3€/mois**
- Cours temps réel.....**Gratuit**
- Alertes SMS / MAIL.....**Gratuit**
- Ordre non exécuté.....**Gratuit**
- Ordre annulé.....**Gratuit**

Frais de transaction

Compte-Titres Ordinaire

• Ordre exécuté Bourse Euronext (1) au comptant

- Minimum par ordre.....**9€**

Commission proportionnelle au montant de la transaction :
- Jusqu'à 10.000€.....**0,60%**
- Au-delà de 10.000€.....**0,50%**

• Ordre de Bourse étrangère (2)
- Commission forfaitaire par ordre.....**35€**
- Commission proportionnelle au montant brut de l'ordre.....**1,10%**
- Commission broker.....**Nous consulter** selon place de cotation (0,36% et/ou forfait de 36€ minimum selon place)
- Commission de change.....**Nous consulter** (facultative selon place de cotation)

• Ordre sur OPC (3)
- OPCVM / FIA Banque Populaire (Valeurs Groupe).....**Droit d'entrée / sortie selon fiche produit**
- OPCVM / FIA hors Banque Populaire (Valeurs hors Groupe).....**28€**

Plan d'Épargne en Actions (PEA) et Plan d'Épargne en Actions dédié aux PME (PEA-PME) (1)

• Ordre exécuté Bourse Euronext (1) au comptant
- Commission proportionnelle au montant brut de l'ordre.....**0,50%**

• Ordre de Bourse étrangère (4)
- Commission proportionnelle au montant brut de l'ordre.....**0,14%**
- Commission broker.....**0,36%**

(1) Places éligibles : Paris, Bruxelles, Amsterdam et Lisbonne
(2) Places éligibles (liste non exhaustive)
- Etats-Unis (NASDAQ, NYSE)
- Allemagne (DAX)
- Grande-Bretagne (London Stock Exchange)
- Espagne (IBEX35)

(3) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA)
(4) Zone Euro hors Euronext

Retrouvez-nous sur :
www.bpmed.fr

Service Bourse et Change

UN PÔLE SPÉCIALISÉ DÉDIÉ À LA BOURSE !

- **Avec notre pôle spécialisé sur la Bourse et le Change, la Banque Populaire Méditerranée vous propose une assistance et un service réactif :**

  - Des opérateurs spécialisés avec des connexions temps réel sur les marchés,

  - Apport de leur expertise et de leurs connaissances des marchés et des produits,

  - Prise en charge des ordres en toute sécurité avec une réactivité maximale.

- **Des prestations à forte valeur ajoutée :**

  - L'actualité et les conditions de marchés en temps réel, éléments indispensables à la prise de décision,

  - Confrontation des ordres avec l'actualité, consensus, tendance des marchés,

  - OPC : performances, focus, benchmark,…

- **Vous êtes informés :**

  - De la fiscalité des valeurs mobilières, règles de marché, assistance Espace Bourse, …

  - Votre portefeuille, les performances, vos ordres, vos opérations, …

  - Aide à la compréhension des opérations sur titres, dividendes en actions, etc…

- **Un service disponible :**

  - Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h45, y compris les jours fériés sur Euronext Paris.

  - Par téléphone au **04 89 81 10 10** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

  - Par E-mail : **contact-bourse@bpmed.fr**

TARIFS (TTC) - CANAL AGENCE ET SERVICE BOURSE ET CHANGE
POUR NON ABONNÉS ESPACE BOURSE

Frais de transaction

Compte-Titres Ordinaire

• Ordre exécuté de Bourse Euronext (1)

- Minimum par opération.....**18€**

Commission proportionnelle au montant brut de la transaction :

- Ordre jusqu'à 10.000€.....**1,30%**
- Ordre au-delà de 10.000€.....**1,20%**

• Obligations

- Minimum par ordre.....**18€**

Commission proportionnelle au montant brut de la transaction. Calcul cumulatif par tranche.

- Jusqu'à 90.000€.....**0,60%**
- De 90.000€ à 150.000€.....**0,45%**
- Au-delà de 150.000€.....**0,30%**

• Bourse étrangère (2)

- Commission forfaitaire par ordre.....**50€**
- Commission proportionnelle au montant brut de la transaction.....**1,20%**
- Commission de change.....**Nous consulter** (facultatif selon place de cotation)
- Commission broker.....**Nous consulter** selon place de cotisation (0,36% TTC et/ou forfait de 36€ minimum selon place)

• Obligations étrangères

- Minimum par ordre.....**55€**
- Commission proportionnelle au montant brut de la transaction.....**1,00%**

• Ordre sur OPC (3)

- OPCVM / FIA Banque Populaire (Valeurs Groupe).....**Droit d'entrée / sortie selon fiche produit**
- OPCVM / FIA hors Banque Populaire (Valeurs hors Groupe).....**28€**

Les abonnés Internet Cyberplus Premium passant un ordre par le Service Bourse et Change conservent la tarification canal Internet (à préciser lors de l'appel téléphonique) majorée de **15€ par appel.**

• Opération de Gré à Gré / Hors marché..... **0,2% (minimum 500€ TTC)**

Plan d'Épargne en Actions (PEA) et Plan d'Épargne en Actions dédié aux PME (PEA-PME)

• Ordre exécuté Bourse Euronext (1)

- Commission proportionnelle au montant brut de la transaction.....**1,20%**

• Bourse étrangère (4)

- Commission proportionnelle au montant brut de l'ordre.....**0,84%**
- Commission broker.....**0,36%**

(1) Places éligibles : Paris, Bruxelles, Amsterdam et Lisbonne
(2) Places éligibles (liste non exhaustive)
- Etats-Unis (NASDAQ, NYSE) - Allemagne (DAX)
- Grande-Bretagne (London Stock Exchange)
- Espagne (IBEX35)

(3) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA)
(4) Zone Euro hors Euronext

Contactez le Service Bourse :

Téléphone : 04 89 81 10 10*

contact-bourse@bpmed.fr

* Appel non surtaxé, coût selon opérateur

Gestion Sous Mandat

UNE GESTION RÉGIONALE

Aux investisseurs conscients de la nécessité de diversifier leurs placements et souhaitant confier la gestion de leur portefeuille ou de leur contrat d'Assurance-Vie à des professionnels reconnus, la Banque Populaire Méditerranée propose une offre de choix au travers d'un service à forte valeur ajoutée, indispensable dans l'approche patrimoniale.

Gestion Sous Mandat :
247 Avenue du Prado
13008 Marseille
Téléphone : 04 91 30 24 72 (appel non surtaxé)
Mail : BALBPMEDGSM@bpmed.fr

- **Une gestion personnalisée**

  Une gamme complète de Mandats de Gestion en fonction de l'horizon de placement, de l'expérience, du profil de risque et des objectifs de performance.

- **Savoir-faire et convictions au cœur de la gestion**

  Les gérants sélectionnent, en fonction des cycles des marchés, les secteurs économiques qui seront sur ou sous représentés dans les portefeuilles. Ils étudient en détail les différentes stratégies susceptibles de performer dans les cycles à venir.

- **L'allocation d'actifs**

  La capacité à faire évoluer l'allocation d'actifs en fonction des anticipations macroéconomiques et de l'état des marchés est au cœur de la démarche de la Banque Populaire Méditerranée. Une partie importante de la performance de long terme qui est délivrée repose sur ce savoir-faire.

- **Mandat d'Arbitrage**

  L'équipe de gérants sous mandat effectue régulièrement des arbitrages selon votre profil de Gestion, vous permettant d'investir votre épargne en recherchant les meilleures opportunités de croissance et de performances. Vous pouvez décider de la mise en place du mandat dès la souscription, ou en cours de vie du contrat.

TARIFS (TTC) GESTION SOUS MANDAT

En rémunération de son mandat, la BANQUE POPULAIRE MEDITERRANÉE percevra une contribution appelée Commission de Gestion.
Cette commission est prélevée semestriellement (en janvier et en juillet), calculée sur l'encours géré au 31/12 et au 30/06, exclusion faite du « hors gestion » mais incluant le solde espèces. Le minimum de perception concerne chaque prélèvement.

MANDAT DE GESTION CTO - PEA

Commission de Gestion : Tarifs annuels (TTC) (1)

- **Profils : Modéré, Équilibré, Dynamique, Sélection Titres, PEA**
  - Pour les actifs gérés inférieurs à 280.000€.....**0,64%**
  - Pour les actifs supérieurs à 280.000€.....**0,44%**
  avec un minimum à chaque prélèvement de.....**200€**
- **Profil Obligataire (mini 800.000€)**.....**0,30%**
  avec un minimum à chaque prélèvement de.....**200€**
- **Profil PEA Rendement**.....**1,00%**
  avec un minimum à chaque prélèvement de.....**200€**
- **Profil PEA Diversification Géographique**.....**0,40%**
  avec un minimum à chaque prélèvement de.....**200€**
- **Profils de gestion Premium Méditerranée**.....**1,00%**
  avec un minimum à chaque prélèvement de.....**100€**

Frais de transaction sur Compte-Titres Ordinaire (TTC) (à chaque transaction)

- **Bourse Euronext**
  Commission proportionnelle au montant brut de la transaction
  - Ordre exécuté jusqu'à 10.000€.....**1,04%**
  - Ordre exécuté au-delà de 10.000€.....**0,96%**
  minimum forfaitaire par transaction.....**18€**
- **Bourses Étrangères**
  Taux appliqué au montant de la transaction.....**Tarif standard**
  Courtage Brocker (fonction de la place de cotation et du Brocker)
  minimum forfaitaire par transaction.....**50€**
- **Obligations France**
  Commission proportionnelle et dégressive selon le montant brut de la transaction (cumul par tranche)
  - jusqu'à 90.000€.....**0,48%**
  - de 90.000€ à 150.000€.....**0,36%**
  - au-delà de 150.000€.....**0,24%**
  minimum forfaitaire par transaction.....**18€**
- **Obligations Étrangères**
  Commission de **1%** avec minimum par transaction de **55€**

Frais de transaction sur PEA et PEA-PME (TTC)

Commission proportionnelle au montant brut de la transation.....**0,50%**

Frais de transaction OPC (Organisme de Placement Collectif) TTC (à chaque transaction)

- **Frais de souscription sur OPC groupe**.....**Exonération**
- **Frais de souscription sur OPC hors groupe**
  - OPC monétaire.....**0%**
  - OPC obligataire.....**0,90%**
  - OPC action pour les profils Premium Méditerranée.....**1,00%**
  - OPC action hors profils Premium Méditerranée.....**1,50%**
- **Droit de sortie (hors FAF = Fonds À Formule)**.....**Aucun**
- **Frais fixes par opération**.....**Exonération**

Droits de Garde : (cf. tarifs page 10) en Gestion sous Mandat, les valeurs Groupe sont exonérées de droits de garde

GESTION SOUS MANDAT DELFEA ET PREMIUM

Commission de Gestion : Tarifs annuels (TTC) (2)

- **DELFEA Natixis Life France**.....**0,351%**
- **PREMIUM Natixis Life Luxembourg**.....**0,351%**

Frais de Transaction TTC (à chaque transaction)

Identiques aux conditions du Mandat de Gestion Compte-Titres ordinaire ci-dessus.

MANDAT D'ARBITRAGE ASSURANCE VIE ET CONTRAT DE CAPITALISATION

Commission de Gestion : Tarifs TTC annuels(3)

- Valorisation du contrat inférieure à 180.000€ **0,50%**
- Valorisation du contrat supérieure à 180.000€ **0,32%**
  avec un minimum à chaque prélèvement de 100€ TTC

Frais d'Arbitrage

Les frais d'arbitrage ne sont plus appliqués depuis le 01/01/2026.

(1) La Commission de Gestion sera prélevée sur le compte géré du client chaque semestre et sera calculée au prorata temporis en cas de dénonciation en cours de semestre.
(2) La Commission de Gestion sera prélevée sur le compte géré ouvert au nom de la compagnie d'assurance chaque semestre et sera calculée au prorata temporis en cas de dénonciation en cours de semestre.
(3) Elle est prélevée chaque semestre sur le compte courant du client, calculée sur la base de la valeur acquise de chaque contrat arrêté au 31/12 et au 30/06, exclusion faite du hors gestion. Elle sera calculée au prorata temporis en cas de dénonciation en cours de semestre.

Tarifs communs (TTC)

TENUE DE COMPTE ET CONSERVATION

DROITS DE GARDE

Tarifs annuels : commission appliquée sur la valorisation du portefeuille au dernier cours de bourse du trimestre civil échu qui précède et prélevée en début de trimestre suivant.

Compte-Titres Ordinaire

• Frais fixes par ligne :

- Valeurs Groupe.....**2,30€**
(actions et dérivés, Emprunts et OPC)
- Valeurs hors Groupe.....**4,35€**
(zone €uro, dépositaire ESES)
  - Valeurs étrangères - hors dépositaire ESES.....**30€**
  - Valeurs au nominatif.....**10€**

• Variable sur encours portefeuille :

- Valeurs Groupe.....**0,15%**
(actions et dérivés, Emprunts et OPC)
- Valeurs hors Groupe.....**0,30%**
- Commission proportionnelle et dégressive selon la valeur du portefeuille (cumulatif par tranche)
> de 50.000€ à 100.000€.....-25% de réduction(1)
> supérieure à 100.000€.....-50% de réduction(2)

• Minimum par Compte-Titres Ordinaire :

- Portefeuille diversifié
(avec ou sans valeurs Groupe).....**35€**
- Portefeuille sans encours.....**15€**

AVANTAGE SOCIÉTAIRES (3) :
Les sociétaires Banque Populaire Méditerranée bénéficient d'un abattement de 10% sur les Droits de Garde calculés (hors minima)

AVANTAGE COMPTES EN GESTION SOUS MANDAT :
Droits de Garde en Gestion sous Mandat, les valeurs Groupe sont exonérées de droits de garde

PEA et PEA-PME

• Frais fixes par ligne :

- Valeurs Groupe.....**2,30€**
(actions et dérivés, Emprunts et OPC)
- Valeurs hors Groupe.....**4,35€**
(zone €uro, dépositaire ESES)
  - Valeurs étrangères - hors dépositaire ESES.....**5€**
  - Valeurs au nominatif.....**5€**

• Variable sur encours portefeuille :

- Valeurs Groupe.....**0,15%**
(actions et dérivés, Emprunts et OPC)
- Valeurs hors Groupe.....**0,30%**
- Commission proportionnelle et dégressive selon la valeur du portefeuille (cumulatif par tranche)
> supérieure à 50.000€.....-25% de réduction(1)
> supérieure à 100.000€.....-50% de réduction(2)

PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA).....**Gratuit**

(1) Réduction de 25% sur la commission proportionnelle, soit 0,11% pour les Valeurs Groupe et 0,23% pour les Valeurs Hors Groupe
(2) Réduction de 50% sur la commission proportionnelle, soit 0,08% pour les Valeurs Groupe et 0,15% pour les Valeurs Hors Groupe
(3) Réduction de 10% sur la commission fixe par ligne, soit 2,07€ pour les Valeurs Groupe et 3,92€ pour les Valeurs Hors Groupe. Réduction de 10% sur la commission proportionnelle, soit 0,14% pour les Valeurs Groupe et 0,27% pour les Valeurs Hors Groupe, auxquelles peuvent se rajouter les réductions par tranches cf. (1) et (2)

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)

• **Commission de Règlement Différé (CRD) :**
- 0,70% par mois (soit l'équivalent de 0,023% / jour)
- Pas de minimum

Commission prorata temporis avec compensation des achats et des ventes effectués, valeur par valeur, sur une même liquidation mensuelle. Elle s'ajoute aux frais de courtage.

• **Frais de Prorogation (Report) :**
- 0,20% de l'encours prorogé
- Minimum de 12€ par position prorogée

Calculés sur la base du cours de clôture de la valeur le jour de la prorogation.

COMMISSION SUR OPC HORS GSM (SOUSCRIPTION / RACHAT)

- OPC Groupe (hors Droits d'Entrée/Sortie).....**Gratuit**

Droits d'Entrée/Sortie [1] :
- OPC Monétaires.....**0%**
- OPC Obligataires.....**1,5% maxi**
- OPC Actions et Diversifiés.....**2,5% maxi**

OUVERTURE, TRANSFERT ET CLÔTURE DE PORTEFEUILLE

- Ouverture d'un Compte-Titres Ordinaire, d'un PEA ou PEA-PME.....**Gratuit**
- Transfert Sortant Compte-Titres Ordinaire (hors Banque Populaire)
  - Minimum par portefeuille.....**120€**
  - Frais par ligne domestique (ESES).....**12€**
  - Frais par ligne Bourse étrangère (hors ESES).....**120€**
- Transfert Sortant PEA et PEA-PME (hors Banque Populaire)
  - Plafond par portefeuille.....**150€**
  - Frais par ligne domestique (ESES).....**12€**
- Frais de clôture..... **80€**

OPÉRATIONS DIVERSES

- Achat / Vente de rompus.....**Gratuit** (d'opération sur titres)
- Paiement dividendes en actions par souscription (sur montant brut).....**Gratuit**
- Frais de relance suite à dépassement de couverture SRD (par courrier RAR).....**15€**
- Demande d'inscription de titres au nominatif pur.....**150€**
- Commission rachat / remboursement de bon de capitalisation.....**100€**
- Frais de recherches supérieures à 1 an.....**50€**
- Production d'IFU rectificatif .....**30€**

AUTRES PRESTATIONS

- Frais de traitement de nantissement de portefeuille titres .....**50€**
- Fiscalité : récupération d'impôt à la source.....**130€** (par formulaire)
- Inscription Titres non côtés.....**150€**

(1) Dans la limite de ce qui est prévu par le prospectus ou la fiche produit de l'OPC.

Retrouvez tous nos produits et services sur :
www.bpmed.fr

BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.bpmed.fr

Contactez votre pôle spécialisé Bourse et Change au 04 89 81 10 10
(Appel non surtaxé, coût selon opérateur)
De 8h30 à 17h45, chaque jour de bourse ouvré y compris les jours fériés sur Euronext Paris
E-mail : contact-bourse@bpmed.fr

BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE
Banque Populaire Méditerranée - Siège Social : 457 Promenade des Anglais, 06200 Nice - Tél : +33 (0)4 93 21 52 00* - www.bpmed.fr - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (art. L. 512.2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit) - 058 801 481 RCS Nice - immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 005 622 - N° TVA intracommunautaire FR 61 058 801 481 - Succursale de Monaco : 3-9 boulevard des Moulins, MC 98000 Monaco - RCI 00 S 03751 - TVA : FR 64 0000 53 529 - Tél : +377 92 16 57 57* - www.banquepopulaire.mc. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042), titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME. - Document non contractuel - Crédits Photos : Adobestock, Shutterstock - Création : **pointvirguledesign.fr** - *Appel non surtaxé, coût selon opérateur.